

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
COMMUNE DE BLENOD LES PONT-A-MOUSSON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 juin 2018

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le 02/07/2018
ID : 054-215400797-20180702-2906DCM2018047-DE

Conseillers en exercice	27
N° d'ordre	2018/047

L'an deux mille dix-huit le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le dix neuf juin deux mille dix huit, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BERTELLE, Maire.

Etaient présents : Bernard BERTELLE, Stelvio FLEURY, Raymond VINCENT, Sylviane GARDELLA, Evelyne MASSENET, Christelle HAAKE, Michel MAUCHAUFFEE, Nicolas BARTHELEMY, Claire TRUCHOT, Bernard CHRYSOLOGUE, Julien HEZARD, Nadine GONZALEZ, Claudy JACQUEMIN, Alain FLODERER, Sandra BADLOU, Cédric BOURZEIX, Zahra SOUIRI, Martine CLAUDIN, Joseph CUCCHIARA, Hervé SCHMIDT, Dominique FAUCHER, Pascale BOURGUIGNON, Emmanuel GIARDOT

Absents excusés qui ont donné procuration : Sandrine GUARINONI représenté.e par Sylviane GARDELLA

Absents : Maria VALLINETTI, Rim KHELIFI-KNAF, Audrey HUMBERT, Sandrine GUARINONI

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de **Monsieur Stelvio FLEURY**, Secrétaire de séance.

NOUVELLE TARIFICATION DES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

PAGE N° 1

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur l'Adjoint en charge de l'Enfance, Jeunesse et Citoyenneté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT la volonté de rendre plus accessibles les services périscolaires et extrascolaires organisés par la commune ;

Après en avoir délibéré :

DECIDE de fixer à compter du 1^{er} septembre 2018 la participation des familles pour les activités périscolaires du matin, du midi et du soir comme suit :

	0-600	600-1200	>1200	Non-CAF
Matin	0,5 €	0,75€	1€	1,5 €
Midi	2€	3,5€	5,5€	6,5 €
Soir	1,5 €	2 €	2,5 €	4 €

DECIDE de fixer à compter du 1^{er} septembre 2018 la participation des familles pour le Centre de Loisirs Michel-Bertelle durant les vacances scolaires, ainsi que pour les activités éducatives du mercredi en période scolaire (mercredis éducatifs au centre de loisir Michel-Bertelle, Nouvelles Activités Pour les Enfants) et avant déduction de l'aide au temps libre, comme suit :

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
COMMUNE DE BLENOD LES PONT-A-MOUSSON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 juin 2018

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le 02/07/2018
ID : 054-215400797-20180702-2906DCM2018047-DE

Conseillers en exercice	27
N° d'ordre	2018/047

L'an deux mille dix-huit le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le dix neuf juin deux mille dix huit, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BERTELLE, Maire.

Etaient présents : Bernard BERTELLE, Stelvio FLEURY, Raymond VINCENT, Sylviane GARDELLA, Evelyne MASSENET, Christelle HAAKE, Michel MAUCHAUFFEE, Nicolas BARTHELEMY, Claire TRUCHOT, Bernard CHRYSOLOGUE, Julien HEZARD, Nadine GONZALEZ, Claudy JACQUEMIN, Alain FLODERER, Sandra BADLOU, Cédric BOURZEIX, Zahra SOUIRI, Martine CLAUDIN, Joseph CUCCHIARA, Hervé SCHMIDT, Dominique FAUCHER, Pascale BOURGUIGNON, Emmanuel GIARDOT

Absents excusés qui ont donné procuration : Sandrine GUARINONI représenté.e par Sylviane GARDELLA

Absents : Maria VALLINETTI, Rim KHELIFI-KNAF, Audrey HUMBERT, Sandrine GUARINONI

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de **Monsieur Stelvio FLEURY**, Secrétaire de séance.

NOUVELLE TARIFICATION DES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

PAGE N° 2

	QF 0-300	QF 301-600	QF 601-800	QF 801-1250	QF >1250	Extérieurs	Non-CAF
Journée	6,3 €	6,5 €	7 €	7,20 €	8,30 €	18 €	15 €
Demi-journée	3,15 €	3,25 €	3,50 €	3,60 €	4,15 €	9 €	7,50 €

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.



Pour Extrait Conforme,

Maire

Bernard BERTELLE

Dépôt Préfecture le
Publiée le

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy – 5 place de la Carrière 54000 NANCY – dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ;